

Défense : la réserve opérationnelle, outil indispensable aux armées



La Garde nationale crée une dynamique de l'engagement dans la réserve, militaire ou de sécurité. L'Etat-major des armées y puise des personnels de renfort, en fonction de ses besoins et des qualifications des réservistes.

La réserve a fait l'objet d'une présentation à la presse, le 6 octobre 2020 à Paris, par le général de division Walter Lalubin, délégué interarmées aux réserves, et le général de brigade aérienne Véronique Batut, secrétaire générale de la Garde nationale.

Imbrication permanente. Conseiller du chef d'Etat-major des armées, le délégué interarmées aux réserves lui propose des évolutions en fonction des

capacités des armées. Tous les citoyens français concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer, dès l'âge de 17 ans, par une participation à des activités militaires dans la réserve. Les réservistes, militaires à part entière, peuvent effectuer les mêmes missions que les personnels d'active, y compris dans les forces spéciales et le renseignement. Les armées assurent leurs entraînement, préparation opérationnelle et maintien en condition opérationnelle. En 2020, 1.000 réservistes par jour ont participé aux opérations « Sentinelle » (protection du territoire) et « Résilience » (crise sanitaire du Covid-19). Pendant le pic de mars à juin, cette dernière a impliqué 3.000 militaires, dont 500 réservistes, pour l'assistance médicale (médecins, infirmiers et praticiens), la protection et la logistique santé, en appui du ministère des Solidarités et de la Santé, qui a mobilisé ses propres ressources de réserve. Par ailleurs, souligne le général Lalubin, outre la lutte contre le terrorisme (opération « Barkhane » au Sahel), les armées doivent se préparer au risque de confrontation conventionnelle de haute intensité. Environ un tiers des réservistes opérationnels font partie d'unités spécifiques de réserve des armées de Terre et de l'Air pour des missions de protection. Les autres suivent une formation en prévision d'un emploi, individuel ou en petit module, sur tous les théâtres d'opération. Le doublement des effectifs de la réserve opérationnelle a permis de compenser la diminution de ceux des armées d'active. Cette attrition, estimée à 75.000 postes, a résulté de la Révision générale des politiques publiques (2007-2012) et de la Modernisation de l'action publique (2012-2017). Outre la réserve opérationnelle de niveau I (*voir encadré ci-dessous*), le ministère des Armées dispose d'une réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2), constitué d'anciens militaires de carrière ou sous contrat et de personnes ayant accompli un volontariat dans les armées. Tous sont soumis à l'obligation de disponibilité dans la limite de 5 ans à compter de la fin de leur lien au service. Mobilisable par décret du Premier ministre, la RO2 s'est montée à 58.000 réservistes en 2019. Avec les anciens du Service militaire volontaire et les volontaires issus du Service militaire adapté (insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes des outre-mer), cette RO2 atteint 80.000 personnels de tous grades. Les réservistes opérationnels effectuent des carrières courtes, souvent de l'ordre de 3 à 5 ans. Par ailleurs, la « réserve citoyenne de défense et de sécurité » (RCDS) accueille les Français volontaires et bénévoles, pour servir comme « réserviste citoyen » au sein d'une armée ou d'un organisme rattaché. Contributeurs au rayonnement des armées, ils diffusent des informations sur elles au sein de la société civile, sous condition d'agrément. Le ministère des Armées a ainsi délivré 4.000 agréments RCDS en 2019. Conformément aux évolutions des

lois de programmations militaires 2014-2019 et 2019-2025, le budget des réserves est passé de 70 M€ en 2016 à 170 M€ en 2020. La Garde nationale constitue un forum d'échanges de réflexion, d'études et de pratiques, conclut le général Lalubin.

Synergie des expériences. Créée le 13 octobre 2016 après les attentats terroristes de 2015, la Garde nationale (GN) repose sur deux piliers, rappelle sa secrétaire générale : deux tiers de réservistes pour la sécurité civile au sein de la Gendarmerie et de la Police, dépendant du ministère de l'Intérieur ; un tiers pour le ministère des Armées. Les personnels de 20 à 40 ans constituent la moitié des effectifs de la GN au 1er janvier 2020. Un réserviste sur deux vient du monde du travail. La sécurité intéresse surtout les gens ayant servi dans la Police. La GN leur apporte les bonnes pratiques des armées et autres composantes. Elle doit en priorité faire savoir les besoins des ministères de l'Intérieur et des Armées et connaître les attentes des réservistes. Ses objectifs en 2020 portent sur : l'accompagnement financier ; la valorisation de l'engagement des réservistes ; le partenariat avec leurs employeurs pour répondre à leurs attentes ; un accès amélioré à l'information par l'ouverture d'une plate-forme internet.

Journées nationales des réservistes. Sur le thème de l'engagement individuel à l'engagement collectif destiné à favoriser la cohésion nationale, la GN organise les « Journées nationales des réservistes » du 10 octobre au 12 novembre 2020 sur l'ensemble du territoire national. En effet, les crises successives amènent les employeurs et les établissements d'enseignement à s'interroger sur l'impact sociétal des réservistes. Atouts opérationnels de leurs unités, ceux-ci représentent également la GN au sein de leurs environnements professionnels, sociaux et familiaux. Pendant les journées nationales des réservistes, des événements, dénommés « Rencontres de la Garde nationale » permettent au grand public de prendre la mesure des engagements des réservistes, hommes et femmes, qui garantissent une mobilisation quotidienne. Des réservistes y apportent leur témoignage en « présentiel », par visioconférence ou diffusion de vidéos en raison du contexte sanitaire. Ces rencontres ont rassemblé 54.000 personnes en 2019. Les Journées nationales sont organisées en coopération avec les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, les entreprises, les collectivités territoriales et les associations de réservistes. Elles se terminent le 12 novembre par un ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à Paris, cérémonie organisée par le commandement des réserves de la Gendarmerie

nationale et le secrétariat général de la Garde nationale.

Loïc Salmon

La réserve d'engagement de premier niveau (RO1) est constituée de volontaires issus de la société civile, des armées d'active ou d'anciens appelés du contingent. Tous doivent souscrire un engagement à servir dans la réserve. En 2019, 40.321 personnes ont intégré la RO1, contre 26.000 en 2016. Ils ont été répartis ainsi : 24.255 dans l'armée de Terre ; 6.252 dans la Marine nationale ; 5.759 dans l'armée de l'Air ; 3.325 dans le Service de santé des armées ; 524 dans le Service du commissariat des armées ; 206 dans le Service des essences des armées. 4.000 réservistes sont employés chaque jour, dont plus de 1.000 dédiés à la protection du territoire national. 48 % sont issus de la société civile et 37 % sont âgés de moins de 30 ans. Chaque réserviste effectue en moyenne 40 jours d'activités par an, alors que l'objectif a été fixé, en 2016, à 36,5 jours/an.

Réserve militaire : nécessité de fidéliser les « civils »

Réserve : montée en puissance pour la sécurité nationale

Garde nationale : objectif, fidéliser les réservistes